
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 06 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 06 mars 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Robert ESCAPOULADE, Christine BOY, Magali CLAMAGIRAND, Yoann BERGOUNIOUX, Yvelise PAGANEL, Angelique LAFON, Pascal RICHARD

Représentés:

Excuses: Huguette MONESTIER

Absents:

Secrétaire de séance: Angelique LAFON

Monsieur le Maire a relu le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Objet: Débat sur les orientations du PADD - DE 2017 006

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur les orientations du PADD

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur les orientations du PADD

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-11 et suivants ;

Vu, la délibération du Conseil communautaire du Causse de Labastide-Murat en date du 12 avril 2013 portant transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » à la Communauté de Communes ;

Vu, la délibération du Conseil communautaire du Causse de Labastide-Murat en date du 09 décembre 2013 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu, la délibération du Conseil communautaire du Causse de Labastide-Murat en date du 12 janvier 2015 définissant les modalités de collaboration entre la Communauté et ses communes membres dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu, le document relatif au débat sur les orientations générales du PADD tel qui est annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite ;

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est une pièce de caractère obligatoire composant le PLUi, au titre de l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme.

Selon l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Le PADD doit être débattu dans chaque conseil municipal de la CCCLM et en conseil communautaire au moins deux mois avant l'arrêt du PLUi, en application de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

Le bureau d'études UrbaDoc a été missionné pour mener les études liées à l'élaboration du PLUi. Ces études ont d'abord consisté en l'élaboration d'un diagnostic territorial faisant l'état des lieux de la CCCLM en termes de démographie, d'habitat, d'économie, d'équipements et de services, de mobilités, d'environnement, de patrimoine, de formes urbaines et de gestion économe de l'espace.

Cet état des lieux a permis d'éclairer la deuxième phase de travail consistant à définir, avec les élus communaux, en comité de pilotage et en comité technique, les grandes orientations du PADD de la CCCLM. Ces grandes orientations ont été élaborées à partir de nombreuses réunions et ateliers de travail :

- 22 réunions de terrain, une dans chaque commune-membre de la CCCLM, avec les membres des conseils municipaux ;
- 6 ateliers de travail en comité de pilotage ;
- une réunion en comité technique ;
- une audition des personnes ressources du PNR des Causses du Quercy et de la DDT du Lot.

Les orientations générales du PADD du futur PLUi, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent selon trois axes d'aménagement et d'urbanisme et sont précisées dans le document joint en annexe à savoir :

- Axe 1 : Intégrer le projet urbain à l'environnement ;
- Axe 2 : Valoriser l'économie locale ;
- Axe 3 : Affirmer le maillage territorial.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Les Ecobari présentent une étude élaborée du cadre de vie. Les lotissements sont trop souvent des quadrillages rectilignes. La nature et l'espace partagé sont pris en considération. Cependant beaucoup de choses sont à prendre en compte, une étude sérieuse doit être faite, la proximité agricole peut apporter des nuisances.

L'intégration des projets urbains à l'environnement est parfois trop contraignante en fonction des lieux, mais nécessaire pour éviter les dérives et abus. L'intégration de constructions nouvelles dans un village classé sont compliquées, au risque de dénaturer le patrimoine rural traditionnel.

Valorisation de l'économie locale. Accorder la préférence aux services de proximité. De plus en plus de personnes accordent de l'importance au cadre de vie. La proximité du lieu de travail peut passer au second plan.

Le tourisme fait vivre l'économie locale. Le développement de sentiers et chemins de randonnées apporte une connaissance améliorée de nos villages.

Maillage territorial. Importance de la création d'emplois dans le dipole : maison de santé, supermarché, centre de rééducation, maison de retraite...

Les hameaux déjà peuplés peuvent se développer si les réseaux sont suffisants.

Il ne faut pas trop concentrer les constructions nouvelle sur le dipole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SITUE DANS LE BOURG :

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SITUE DANS LE BOURG :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au départ prévu de Madame Marina LAGARDERE prévu le 15 mars 2017, il a reçu une demande de location soit :

- Monsieur Quentin SAURIN et Mademoiselle Laura SEROUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la location à Monsieur Quentin SAURIN et à Mademoiselle Laura SEROUX et fixe le prix du loyer à 360 € mensuel.

Questions diverses

Monsieur le Maire précise que Anne Marie Delpech est arrêtée jusqu'au 21 mars 2017.

Monsieur le Maire informe que le bulletin municipal sera disponible et à distribuer dès le 7 mars.

1- TRAVAUX 2017

Monsieur le Maire présente un devis, qui a été demandé pour les travaux sur les routes communales et l'abribus.

- Devis entreprise Eiffage pour un montant total de 8276.25€ HT
 - o Chemin derrière la mairie : 2453.75€ HT
 - o Chemin sous la mairie : 253.75€ HT
 - o Tranchée : 1953.75€ HT
 - o Chemin Fontaine : 612.50€ HT
 - o Inverser une pente : 3002.50€ HT
- Devis entreprise Caudereille pour un montant de 2120 € HT pour changer le toit de l'abris bus et des voliges.
D'autres devis seront demandés pour comparaison.

2- PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire propose une solution pour remplacer le photocopieur actuel (obsolète et copies chères). Il fait part d'une proposition de l'entreprise RICOH, pour une location d'un photocopieur (noir, couleur, scanner) sur 63 mois pour 42€/mois ou l'achat de ce matériel.

Le conseil municipal souhaite des informations complémentaires, notamment :

- Sur le prix des copies, même en cas d'achat.
- Sur la maintenance, surtout en cas d'option d'achat.

Monsieur le Maire est chargé du suivi.

3- CADASTRE

Monsieur le Maire informe qu'un géomètre va passer sur la commune pour faire des relevés afin de mettre à jour le cadastre. Il vérifiera les permis de construire 2014, 2015 et 2016.

Son véhicule est un Renault Scénic gris, immatriculé CX-502-LH.

4- CHANGEMENT DE LOCATAIRE A LA MAISON COMMUNALE

Monsieur le Maire précise que l'état des lieux de la locataire sortante se fera le 15 mars.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la locataire sortante du rachat d'un chauffage insert bâti dans le cantou pour le prix de 350 €.

Le conseil municipal souhaite avoir connaissance d'éventuelles factures et une garantie professionnelle pour la pose. A défaut, le conseil municipal demandera à la locataire sortante de remettre le logement en l'état.

Monsieur le Maire informe que des nouveaux locataires entreront bientôt dans les lieux.

De ce fait, Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer de 350 € à 360 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Monsieur le Maire présente une lettre recommandée avec accusé réception des anciennes locataires, Emmanuelle Loubet et Stéphanie Monestier, mettant en demeure le conseil municipal de restituer le dépôt de garantie. Suite à une demande non reçue par le percepteur fin décembre, une nouvelle demande lui a été transmise. Le dépôt de garantie a donc été restitué mi-janvier.

5- JOURNEE DU PATRIMOINE RURAL

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la communauté de commune conjointement avec le parc naturel d'effectuer des journées du patrimoine rural sur la commune les 4 et 5 août 2017. Les années précédentes, un programme avait été fixé autour des paysages, des visites patrimoniales, découvertes artisanales et traditionnelles locales, des expositions et table ronde sur le patrimoine. Le programme de cette année est à venir.

6- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil :

- Qu'une réunion Ad'ap aura lieu à Soulomes le 21 Mars à 15h.

- Que le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées participera à la restauration du tableau
- Que la Poste et l'AMF du Lot organisent une réunion d'information sur l'adressage dans les communes le 21 avril.
- Que des travaux se font dans le secteur de Versailles (EDF pour la maison de Mr Pierre Bergounioux), ce qui entraîne des difficultés de circulation.
- Que des documents d'urbanisme ont été obtenu et/demandé, à savoir :
 - o Mr Bru, qui demande un certificat d'urbanisme
 - o Mr Stirup a fait une déclaration de travaux pour des serres et des lucarnes côté sud,
 - o Le Domaine de la Faurie, qui a obtenu un permis de construire pour modifier la piscine et faire une terrasse autour.
- Que les projecteurs de l'église s'illuminent avec l'éclairage public, donc éclairent toute l'année jusqu'à 23h30.
- Que la Zone d'activité évolue. Une entreprise d'électricité (@llez situé à Mercuès) cherche un local à construire par une entreprise BTP.
- Que le nettoyage du chemin de Bournac a révélé quelques barbelés traversant le chemin. Des solutions simples sont en cours de réflexion pour ce chemin inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Monsieur le Maire relate également le mail d'Huguette Monestier,

- Informant du dépôt du conteneur Relais Vêtements au pied de fourche, pour un accès aux communes de Séniergues, Ginouillac et Soucirac.
- Demandant quand sera disponible le bulletin municipal. Monsieur le Maire a précisé en amont la date de distribution.
- S'interrogeant sur le résultat du recensement. Mr Pascal Richard en parlera lors du tour de table.

7- TOUR DE TABLE

Robert Escapoulade remercie Pascal Richard pour son très bon travail pour le nettoyage des chemins.

Pascal Richard précise :

- Qu'il a enlevé un ancien tuyau disgracieux du puit de Rassiol.
- Que le recensement est terminé. 131 personnes sont recensées sur la commune. Il y a eu 39 décès ou départ depuis le dernier recensement. 4 personnes se sont faites recenser dans une autre commune. Il y a beaucoup de renouvellement positif de population sur la commune. Le résultat officiel sera communiqué en fin d'été.

Angélique Lafon fait part de la pose du nouveau portail de sécurité à l'école de Labastide Murat. Des ajustements sont à étudier mais dans l'ensemble, cet aménagement est bénéfique.

Magali Clamagirand informe :

- Qu'un panneau de signalisation « stop à 150 m » est penché sur la D801.
- Que le projet d'extension de la maison de santé a été soumis au conseil communautaire. En effet, cette extension résulte de plusieurs constatations :
 - o L'accueil de jour est complet et manque de place
 - o Des bureaux supplémentaires sont prévus car plus aucun disponible actuellement
 - o Une salle de sport est prévue. L'achat du matériel sportif est déjà effectué.
 - o Un espace dédié aux traitements du cancer verra le jour, avec des soins adaptés pour les malades.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.